

1507 (5 AVRIL).

Claude Crèveœur, garde de la monn^e
de Paris, et Denis Bayennier, essayeur,
s'opposent à ce que les lettres de continua-
tion de bail accordées à Laurens Surreau ne
soient publiées, vérifiées et enregistrées,
qu'à la charge de leur payer ce qu'il leur
doit pour leurs gages.

(Ibidem.)